

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 janvier 2025 à 18 h

Date de la convocation	23 janvier 2025
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres avec voix délibérative présents	12
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	6
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR, M. Denis CANTIER, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, M. Antoine GIL et Mme Marlène JAFFIOL

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

M. Benoît CHERMANNE (CAF du Gard)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

M. Eric PEREDES (pouvoir à M. COURRENT) et Mme Patricia POUBLANC (pouvoir à M. NICOLAS)

Collège des familles et associations :

Mme Chantal BOURNETON (pouvoir à M.GIL), Mme Christine DEMAY (pouvoir à Mme ALLARY), Mme Céline ROSZCZKA (pouvoir à M.BLASCO) et Mme Stéphanie ROY (pouvoir à Mme JAFFIOL)

Membres avec voix délibérative absents et non représentés :

Collège des familles et associations :

Mme Monique SAEZ

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative absents et non représentés :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Cédric PLUVINAGE (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale)

Secrétaire de séance : M. Rémi NICOLAS

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

ORDRE DU JOUR :

0. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du Procès-Verbal de la séance du 6 janvier 2025
1. Délégation au Président pour la contractualisation de ligne de trésorerie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Rémi NICOLAS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 janvier 2025 :

Approuvé à l'unanimité

En introduction, le Président indique que l'EPA Centre Social ESCAL démarrant son activité n'a pas de trésorerie à part un premier versement de la subvention de la commune de Marguerittes, fait début janvier.

Les premiers versements de la CAF ne devraient pas intervenir avant avril-mai et les participations des familles seront perçues au fil de l'eau.

D'autre part, il y a des charges inhérentes à l'activité du centre social dont les salaires des agents et la trésorerie dont dispose aujourd'hui l'EPA Centre Social ESCAL ne permet pas de couvrir la paie de février.

C'est pourquoi il a été recherché une offre pour contractualiser une ligne de trésorerie et les délais de signature et de mise à disposition des fonds obligent le Conseil d'Administration à délibérer rapidement. La Caisse d'Épargne a fait une proposition de ligne de trésorerie, c'est donc avec cette établissement bancaire qu'un contrat sera signé.

N°2025/01/07 – Délégation au Président pour la contractualisation de ligne de trésorerie

Rapporteur : Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité d'ouvrir une ou plusieurs lignes de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de l'EPA Centre Social ESCAL et du décalage constaté entre mandatement des dépenses et perception des recettes,

2. Éléments de contexte

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, l'EPA Centre social ESCAL peut ouvrir une ligne de trésorerie.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de l'EPA Centre Social ESCAL. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Le Président précise qu'il ne pourra pas contractualiser de ligne de trésorerie d'un montant supérieur à 400 000 € et qu'il sera rendu compte en Conseil d'Administration de l'utilisation de la ligne de trésorerie qui aura été signé ainsi que ses conditions.

A ce jour, l'EPA Centre Social ESCAL dispose d'une offre de la Caisse d'Epargne à hauteur de 250 000 € avec un taux d'environ 4%.

Margit LORBLANCHET demande s'il y a une commission de non utilisation et s'il y a des frais de dossier.

Le Chargé de Mission EPA indique que la commission de non utilisation s'élève à 0,1% et que les frais de dossier sont de 500€.

Le Directeur de l'EPA précise que la ligne de trésorerie est activable à J+1 en cas de demande avant 16h et à J+2 au-delà de 16h.

Le Président indique chercher une alternative à la mobilisation rapide de cette ligne de trésorerie par le paiement anticipé de la participation de la commune qui était prévue en quatre versements (janvier, mars, juin, septembre). Des échanges sont en cours avec la trésorerie pour voir s'il est possible d'avancer le versement de mars à février.

L'objectif serait d'éviter de mobiliser la ligne de trésorerie et de permettre avec le versement anticipé de la participation de la mairie de faire la jonction avec les premiers versements de la CAF qui pourraient intervenir en avril.

Cette problématique est liée à la première année d'exercice, elle ne devrait plus être d'actualité en 2026.

Margit LORBLANCHET demande s'il reste des fonds à l'association ESCAL et que deviennent ces fonds.

Caroline ALLARY indique que, pour le moment, ces fonds restent associatifs puisque l'association n'est pas dissoute.

Le Président précise que les comptes de l'association ESCAL ne sont pas arrêtés.

Caroline ALLARY complète en rappelant qu'une assemblée générale sera organisée au mois de juin comme chaque année pour valider les comptes 2024.

Margit LORBLANCHET intervient pour rappeler que même si l'association est en veille, l'argent public lui ne doit pas rester en veille.

Le Président rappelle qu'il appartient à l'Assemblée Générale de l'association ESCAL de déterminer la destination de ce fonds associatif. Aujourd'hui, les statuts prévoient une destination pour ce fonds. Il appartient à l'assemblée générale de modifier éventuellement ses statuts pour modifier la destination de ce fonds.

Margit LORBLANCHET souhaite savoir si l'association ESCAL avait contracté une ligne de trésorerie.

Le Directeur de l'EPA indique qu'un compte DAILLY

avait été contracté en 2010 par l'association puisqu'il n'existe pas de ligne de trésorerie dans le monde associatif, mais qu'il n'avait jamais été activé. Le compte DAILLY permettait de faire le relais de trésorerie entre la notification des subventions et leurs versements.

Margit LORBLANCHET demande qui va gérer la ligne de trésorerie au quotidien et si les arrêtés de délégation le permettent.

Le Président indique que les arrêtés de délégation ne sont pas encore signés mais sont en cours de finalisation. C'est le directeur qui gèrera la partie financière et donc, l'utilisation de la ligne de trésorerie.

3. Incidence financière

Les crédits nécessaires au paiement des frais de dossier et des intérêts sont inscrits au budget primitif 2025.

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **délègue** à Monsieur le Président la possibilité de contractualiser une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximal de 400 000 €,

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier,

La séance est levée à 18 h 20.

Rémi NICOLAS

Président de l'EPA Centre Social ESCAL
et secrétaire de séance

